

Ville de CESSON-SÉVIGNÉ

« Comptines et Cie »

Maison de l'Enfance Multi-accueil / Jardin d'enfants

28, rue de Belle Epine

35510 CESSON-SÉVIGNÉ

☎ : 02.99.83.74.11 fax : 02 99 83 74 12

service-enfance@ville-cesson-sevigne.fr



Les formalités administratives

Dès l'attribution d'une place et confirmation de leur inscription pour la Maison de l'Enfance les parents constitueront alors leur dossier administratif familial.

Le dossier administratif familial est établi par la Directrice de l'établissement. (sur rendez-vous)

Pièces justificatives à fournir (photocopie)

- livret de famille
- numéro de sécurité sociale des parents
- nom et numéro de mutuelle
- 1 justificatif de domicile /taxe d'habitation
- justificatif de l'organisme versant les prestations familiales
- dernier avis d'impôts sur le revenu de la famille
- le cas échéant, justificatifs de pensions alimentaires
- assurance responsabilité civile
- règlement intérieur
- certificat de vie en collectivité

En cas de changement récent de situation

- perte d'emploi ;

Après deux mois de changement de situation une baisse de tarification pourra être appliquée sur présentation des justificatifs

L'abattement sera supprimé dès la reprise de l'emploi et lors de la nouvelle modification du contrat d'accueil.

- jugement de séparation ou de divorce ;

notification de procédure en cours, accompagné de justificatifs de domiciliation séparée.

- reprise d'emploi ;

nouveau contrat de travail

- naissance ;

acte de naissance.